

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 présents : 14 votants : 18 Date convocation : 04.03.2025 Date d'affichage : 04.03.2025 N°07.2025	Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès, Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice) Absents : CHANAL Adeline, Secrétaire de séance : VIANNET Alain
--	--

OBJET : Reprise anticipée des résultats 2024- budget communal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L.2311-5 et L. 2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu l'avis du comptable du SGC, sous réserve d'opérations comptables en attente,

Considérant qu'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte financier unique, et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif, il est décidé de reprendre par anticipation les résultats 2024 selon les résultats prévisionnels ci-dessous :

1) Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement se décompose ainsi :

	Résultat antérieur	Résultat exercice 2024	Résultat global 2024
Budget principal	283 483,75 €	471 717,24 €	755 200,99 €

2) Le résultat prévisionnel global de l'exercice 2024 est affecté comme suit :

	1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" (section d'investissement)	002 "Résultat de fonctionnement reporté" (section de fonctionnement)
Budget principal	500 000 €	255 200,99 €

3) Le résultat d'investissement reporté (001) provisoire s'élève à – 386 704,09 €.

4) Les crédits budgétaires relatifs à ces opérations seront ouverts dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILLE



LE SECRETAIRE
VIANNET Alain

Séance du 10 mars 2025

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Max TOURVIELHE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

TOURVIELHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,

Procurator(s) :

MICHEL Sébastien (procurator à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procurator à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procurator à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procurator à SAUZON Béatrice)

Date de la convocation
04 mars 2025

Etai(en)t absent(s) :

Adeline CHANAL

Date d'affichage
04 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Alain VIANNET

12 mars 2025
et publication du
12 mars 2025

VOTÉ DU BUDGET PRIMITIF 2025

réuni sous la présidence de Max TOURVIELHE, maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 3 223 537,24

Recettes : 2 955 385,24

Fonctionnement

Dépenses : 1 801 453,82

Recettes : 1 801 453,82

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	3 653 417,24	(dont 429 880,00 de RAR)
Recettes :	3 653 417,24	(dont 698 032,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	1 801 453,82	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 801 453,82	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Max TOURVIELHE et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vessey

Max TOURVIELHE



le(s) secrétaire(s) de séance

(Handwritten signatures of Max TOURVIELHE and the secretary)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 présents : 14 votants : 18	Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,
Date convocation : 04.03.2025 Date d'affichage : 04.03.2025 N°09.2025	Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice)
	Absents : CHANAL Adeline, Secrétaire de séance : VIANNET Alain

OBJET : Reprise anticipée des résultats 2024- budget eau

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L.2311-5 et L. 2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu l'avis du comptable du SGC, sous réserve d'opérations comptables en attente,

Considérant qu'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte financier unique, et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif, il est décidé de reprendre par anticipation les résultats 2024 selon les résultats prévisionnels ci-dessous :

1) Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement se décompose ainsi :

	Résultat antérieur	Résultat exercice 2024	Résultat global 2024
Budget eau	0 €	33 119,50 €	33 119,50 €

2) Le résultat prévisionnel global de l'exercice 2024 est affecté comme suit :

	1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" (section d'investissement)	002 "Résultat de fonctionnement reporté" (section de fonctionnement)
Budget eau	0€	33 119,50€

3) Le résultat d'investissement reporté (001) provisoire s'élève à + 126 620,40€.

4) Les crédits budgétaires relatifs à ces opérations seront ouverts dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEHHE



LE SECRETAIRE
Alain VIANNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE BUDGET EAU VESSEAUX
N°10

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt cin, le 10 mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Max Tourvieilhe,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,

Procurat ion(s) :

MICHEL Sébastien (procurat ion à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procurat ion à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procurat ion à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procurat ion à SAUZON Béatrice)

Date de la convocation
04 mars 2025

Etai(en)t absent(s) :

Adeline CHANAL

Date d'affichage
04 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Alain VIANNET

12 mars 2025
et publication du
12 mars 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Max TOURVIEILHE, maire,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 278 349,17

Recettes : 278 349,17

Fonctionnement

Dépenses : 365 219,58

Recettes : 365 219,58

Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses :	278 349,17 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	278 349,17 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	365 219,58 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	365 219,58 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Max TOURVIEILHE et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vesseaux, le 10 mars 2025

le(s) secrétaire(s) de séance



(Handwritten signature)

(Handwritten signature)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

Date convocation :
04.03.2025
Date d'affichage :
04.03.2025
N°11.2025

Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,
Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice)
Absents : CHANAL Adeline,
Secrétaire de séance : VIANNET Alain

OBJET : Vote des taux d'imposition 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2025,

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

→ **D'APPLIQUER** à l'exercice 2025 les taux d'imposition suivants :

Taxe foncière (bâti) : 30.48 %

Taxe foncière (non bâti) : 85.21 %

Taxe d'habitation : 7.65%

→ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE



LE SECRETAIRE
Alain VIANNEET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

Date convocation :
04.03.2025
Date d'affichage :
04.03.2025
N°12.2025

Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,
Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice)
Absents : CHANAL Adeline,
Secrétaire de séance : VIANNET Alain

Objet : Admission en créances prescrites de créances éteintes – budget commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie d'Aubenas a transmis à la commune de Vesseaux une liste de créances portant sur un contribuable non recouvrable, et sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de la dette pour créances éteintes. Monsieur le maire rappelle que les créances éteintes concernent des dossiers en surendettement ou les clôtures pour insuffisance d'actifs et que ces créances s'imposent à la collectivité.

Il expose que le contribuable avait, au profit de la commune une dette d'une valeur totale de 5 160,00€ correspondant à la liste jointe N° 6857910531 et sollicite l'effacement des dettes de ce contribuables correspondant à la liste jointe N° 6857910531.

Considérant que toute créance impossible devient une charge pour la collectivité et doit, par conséquent, être constatées par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil de l'admission en créances éteintes de la liste N° 6857910531 pour un montant de 5160,00€ au motif de créances éteintes

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER l'inscription des crédits au budget de la commune au compte 6542 pour les créances afférentes à ce budget.
- D'ADMETTRE le montant de la liste N° 6857910531 en créances éteintes

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE
Max TOURVIEILHE



LE SECRETAIRE
Alain VIANNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

Date convocation :
04.03.2025
Date d'affichage :
04.03.2025
N°13.2025

Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,
Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice)
Absents : CHANAL Adeline,
Secrétaire de séance : VIANNET Alain

Objet : Admission en créances prescrites de créances éteintes – budget eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie d'Aubenas a transmis au budget de l'eau deux listes de créances portant sur des contribuables non recouvrables, et sollicite une délibération constatant l'effacement de la dette pour créances éteintes. Monsieur le maire rappelle que les créances éteintes concernent des dossiers en surendettement ou les clôtures pour insuffisance d'actifs et que ces créances s'imposent à la collectivité.

Il expose que les contribuables avait, au profit du budget de l'eau des dettes d'une valeur totale de 815,39€ correspondant aux listes jointe N° 6919950831 et 7063760531 et sollicite l'effacement des dettes de ces contribuables correspondant aux listes N° 6919950831 et 7063760531.

Considérant que toute créance impossible devient une charge pour la collectivité et doit, par conséquent, être constatées par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil de l'admission en créances éteintes des listes N° 6919950831 et N° 7063760531 pour un montant de 815,39€ au motif de créances éteintes

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER l'inscription des crédits au budget de l'eau au compte 6542 pour les créances afférentes à ce budget.
- D'ADMETTRE le montant des listes N° 6919950831 et 7063760531 en créances éteintes

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE



LE SECRETAIRE
Alain VIANNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

Date convocation :
04.03.2025
Date d'affichage :
04.03.2025
N°14.2025

Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,
Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice)
Absents : CHANAL Adeline,
Secrétaire de séance : VIANNET Alain

Objet : Admission en créances en non valeur – budget communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie d'Aubenas a transmis à la commune de Vesseaux une liste d'un redevable dont les créances ne pourront plus être recouvrées et sollicite une délibération constatant l'effacement de la dette pour créances en non valeur.

Il expose que les contribuables avaient, au profit de la commune une dette d'une valeur totale de 1 096,51 € correspondant à la liste n° 7072130131 et sollicite l'effacement des dettes de ce contribuable du fait de l'insolvabilité du débiteur ou du fait de faibles montants non recouvrables.

Monsieur le Maire propose d'admettre ces créances pour un montant de 1 096,51 € au motif de créances éteintes en créances en non valeur.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER l'inscription des crédits au budget de l'eau au compte 6541 pour les créances afférentes à ce budget.
- D'ADMETTRE le montant de la liste n° n°7072130131 en créances en non valeur
- D'APPROUVER l'effacement de dettes de la liste n°7072130131 pour un montant de 1 096,51 € par l'émission d'un mandat du compte 6541

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE



LE SECRETAIRE
Alain VIANNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

Date convocation :
04.03.2025
Date d'affichage :
04.03.2025
N°15.2025

Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,
Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice)
Absents : CHANAL Adeline,
Secrétaire de séance : VIANNET Alain

Objet : Admission en créances en non valeur – budget eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie d'Aubenas a transmis à la commune de Vesseaux une liste d'un redevable dont les créances ne pourront plus être recouvrées et sollicite une délibération constatant l'effacement de la dette pour créances en non valeur.

Il expose que le contribuable avait, au profit du service des eaux une dette d'une valeur totale de 1 503,53 € correspondant à la liste n° 6904510431 et sollicite l'effacement des dettes de ce contribuable du fait de l'insolvabilité du débiteur.

Monsieur le Maire propose d'admettre ces créances pour un montant de 1 503,53 € au motif de créances éteintes en créances en non valeur.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER l'inscription des crédits au budget de l'eau au compte 6541 pour les créances afférentes à ce budget.
- D'ADMETTRE le montant de la liste n° n°6904510431 en créances en non valeur
- D'APPROUVER l'effacement de dettes de la liste n°6904510431 pour un montant de 1 503,53 € par l'émission d'un mandat du compte 6541

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE



LE SECRETAIRE
Alain VIANNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 présents : 14 votants : 18	Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Lawrence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,
Date convocation : 04.03.2025 Date d'affichage : 04.03.2025 N°16.2025	Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice)
	Absents : CHANAL Adeline, Secrétaire de séance : VIANNET Alain

Objet : Aménagement des espaces publics du centre bourg : Acte modificatif tranche 2 COLAS/RIVASI et acte modificatif tranche 2 DURAND PAVAGE/SOLS VALLEE DU RHONE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme de travaux pour l'aménagement des espaces publics du centre ancien.

Le lot 1 Terrassements généraux ; Remblaiement GNT ; Enrobés ; Réseau Pluvial a été attribué au groupement COLAS/RIVASI et que 3 avenants ont déjà été signés, portant le montant du marché à 521 056,07€ HT.

Le maître d'ouvrage nous indique que la répartition entre les membres du groupement a été modifiée selon le tableau ci-après :

Avenant lot 1 - Terrassements généraux, remblaiements GNT, enrobés, réseau pluvial

	Marché +avenant Colas	Marché + avenant Rivasi	Total lot 1
Marché initial	123 727,70 €	275 578,30 €	399 306,00 €
Avenant N° 1	- €	- €	- €
Montant total HT	123 727,70 €	275 578,30 €	399 306,00 €
Avenant N° 2	10 502,40 €	97 072,70 €	107 575,10 €
Montant total HT	134 230,10 €	372 651,00 €	506 881,10 €
Avenant N°3	- €	14 174,97 €	14 174,97 €
Montant total HT	134 230,10 €	386 825,97 €	521 056,07 €
Montant avenant 1, 2 et 3	10 502,40 €	111 247,67 €	121 750,07 €
Montant TTC	161 076,12 €	464 191,16 €	625 267,28 €

L'assemblée est ensuite informée qu'il y a eu des aléas et contraintes techniques rencontrés en cours d'exécution des travaux qui ont sensiblement modifiés le montant des travaux pour le lot 2 sur la tranche 2 ;

- Révision des quantités selon plan de recollement
- Ajout de surfaces complémentaires en béton
- Travaux supplémentaires type étanchéité, coffrage, muret

Ainsi, Monsieur le Maire indique que le nouveau montant du marché pour le lot 2, est de 665 413,25 € HT et nécessite la validation d'un avenant/acte modificatif 1 avec le mandataire DURAND PAVAGE et le co-traitant SOLS VALLEE DU RHONE, en charge de l'exécution du lot 2.

Avenant lot 2 : Revêtement de surfaces – Pavés : galets et bétons			
	Marché +avenant Durand	Marché + avenant SOLS	Total lot 2
Marché initial	517 599,37 €	128 180,56 €	645 779,93 €
Avenant N° 1	-1070,54	20 703,86 €	19 633,32 €
Montant total HT	516 528,83 €	148 884,42 €	665 413,25 €
Montant TTC	619 834,60 €	178 661,30 €	798 495,90 €

Lecture est donnée du projet de l'acte modificatif/avenant 1 du lot 2 tel que joint en annexe de la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à signer l'acte modificatif /avenant 1 pour le lot 2 tel que présenté et le charge d'engager les formalités réglementaires (présentation au contrôle de légalité) ; et prend acte de la nouvelle répartition pour le lot 1.
- lui demande d'inscrire les sommes correspondantes au budget concerné.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILLE



LE SECRETAIRE
Alain VIANNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

Date convocation :
14.01.2025
Date d'affichage :
14.01.2025
N°17-2025

Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,
Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice)
Absents : CHANAL Adeline,
Secrétaire de séance : VIANNET Alain

OBJET : Désimperméabilisation des cours de l'école primaire et maternelle – Nouveau plan de financement – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 04/12/2023 validant le programme de travaux pour désimperméabiliser les cours de l'école et le recours à un maître d'œuvre.

Il précise :

- que le rendu du maître d'œuvre en phase APS/APD, fixe le montant estimatif des travaux à 155 143,03 € HT ;
- que la tranche optionnelle pour la réalisation des travaux est affermie, permettant ainsi au maître d'œuvre de préparer la consultation qui permettra de choisir les entreprises à intervenir pour la réalisation des travaux.

Afin de financer l'opération de travaux, Monsieur le Maire précise que le FOND VERT a été sollicité mais que d'autres financements publics pourraient être demandés et à ce titre, il présente le plan de financement de l'opération :

DEPENSES HT		RECETTES	
CONTROLEURS (CT/SPS)	4 000,00 €	FONDS VERT 2024 (28,2%)	62 057,00 €
TRAVAUX	155 143,00 €	REGION AURA (bonus ruralité) 25% (dans la limite du plafond 100 000 €)	55 000,00 €
ETUDES ET SONDAGES (amiante, plomb et études géotechniques et désamiantage, dépollution)	38 857,00 €	DEPARTEMENT 25% (soutien à l'investissement local Atout Ruralité dans la limite du plafond de 200 000€)	55 000,00 €
8 DIVERS (frais publicité, frais rédaction marchés, imprévus...)	22 000,00 €	sous total 1 =	172 057,00 €
		Fonds propres (21,8%)	47 943,00 €
TOTAL	220 000,00 €		220 000,00 €

la TVA financée en sus des sommes précitées, par la commune de Vesseaux, fera l'objet d'une inscription au titre du remboursement FCTVA

Planning de l'opération :

Etudes et sondages (si nécessaire) : Avril 2025
Début des travaux : Juillet 2025
Fin des travaux : Août 2025

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter les financements publics, tels que présentés au plan de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 1 abstention :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement exposé et le planning présenté ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les différents financements publics

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIELHE



LE SECRETAIRE
VIANNET Alain

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

Date convocation :
04.03.2025
Date d'affichage :
04.03.2025
N°18.2025

Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,
Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice)
Absents : CHANAL Adeline,
Secrétaire de séance : VIANNET Alain

Objet : Aménagement de la déviation à sens unique du hameau des Béraudoux : Calade des Béraudoux – modification du plan de financement – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération prise en séance du 15 juillet 2024 (n°45.2024) relative à la création d'une voie nouvelle et d'un cheminement piéton dénommée calade des Béraudoux.

Il précise que :

- suite au marché le montant des travaux est fixé à **433 889,00€ HT**
- qu'il n'est pas donné suite à la tranche optionnelle du pont du Liopoux

Afin de financer l'opération de travaux, Monsieur le Maire précise que le plan de financement est modifié et à ce titre, il présente le nouveau plan de financement de l'opération :

DEPENSES HORS TAXES		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	12 825,00 €	Communauté de communes du bassin d'Aubenas 25%	205 629,00 €
TRAVAUX			
TRANCHE FERME Calade et chemin Béraudoux	383 434,00 €		
<i>dont lot 1 Terrassement-maçonnerie</i>	<i>215 000,00 €</i>	Financement communal 41%	228 260,00 €
<i>dont lot 2 Réseaux</i>	<i>90 435,00 €</i>		
<i>dont lot 3 Aménagement de voirie</i>	<i>77 999,00 €</i>		
Controles (CT, SPS, géotech, BA...)	15 878,07 €		
Divers et imprévus (frais sur marché Publicité/CCBA...)	21 751,93 €		
TOTAL	433 889,00 €	TOTAL	433 889,00 €
		LE MONTANT DE LA TVA sera supporté par la collectivité COMMUNE DE VESSEAUX puis inscrit à la demande de remboursement du FCTVA	

Le nouveau planning de réalisation de l'opération est mis à jour comme suit :

Consultation marches de travaux/contrôle	Août 2024
Attribution marches de travaux/contrôle	Septembre 2024
Début des travaux	Janvier 2025
Fin des travaux	Septembre 2025

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter les financements tels que présentés au plan de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement exposé et le planning présenté ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les différents financements publics

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVILHE



LE SECRETAIRE
Alain VIANNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

Date convocation :
04.03.2025
Date d'affichage :
04.03.2025
N°19.2025

Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,
Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice)
Absents : CHANAL Adeline,
Secrétaire de séance : VIANNET Alain

OBJET : Approbation du plan communal de sauvegarde

Vu le code général de collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2005-1 156 du 13 septembre 2005 et notamment son article 1

Vu le décret N°2002-907 du 20 juin 2022 relatif au plan intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure

Monsieur le Maire expose que la Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'événements exceptionnels.

Cette loi, par son Chapitre II - protection générale de la population - article 13, rend obligatoire, pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé depuis deux ans ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Considérant que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Art 1 - APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté et joint à la présente délibération

Art 2 : Plan Communal de Sauvegarde entre en vigueur ce jour.

Art 3 - Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Le plan communal de sauvegarde est mis en œuvre pour faire face à un événement affectant directement la commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur. Il sera consultable sur le site de la mairie.

Art 4 : Monsieur le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Madame la Préfète de l'Ardèche.

Art 5 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet de mises à jour régulières nécessaires à sa bonne application.

Art 6 -: Charge Monsieur le Maire de transmettre le plan communal de sauvegarde aux différents services :

- à Madame la Préfète de l'Ardèche;
- à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Largentière ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie et/ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.
- à Monsieur le Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIELHE



LE SECRETAIRE
Alain VIANNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

Date convocation :
04.03.2025
Date d'affichage :
04.03.2025
N°20.2025

Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,

Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice)

Absents : CHANAL Adeline,

Secrétaire de séance : VIANNET Alain

OBJET : Règlement intérieur de l'Espace Séraphin Gimbert

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au règlement intérieur pour l'utilisation de la salle polyvalente Espace Séraphin Gimbert.

Il est proposé de modifier à l'article 2 : « que les réservations ne peuvent pas être acceptées plus d'un an à l'avance » au lieu de **3 mois** initialement prévu et de rajouter à l'article 15 que la capacité de la salle est de 297 personnes « **assises** » maximum et de 700 personnes « **debout** » maximum. **Il est également proposé de rajouter à la fin de l'article 10 : Les containers à déchets même pleins doivent rester dans le local poubelle.**

Il est donc proposé à l'assemblée de modifier le règlement intérieur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le nouveau règlement intérieur de la nouvelle salle polyvalente Espace Séraphin Gimbert annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE



LE SECRETAIRE
Alain VIANNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

Date convocation :
04.03.2025
Date d'affichage :
04.03.2025
N°21.2025

Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,
Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice)
Absents : CHANAL Adeline,
Secrétaire de séance : VIANNET Alain

OBJET : Subvention à l'Amicale des donneurs et anciens donneurs pour le don de sang bénévole d'Aubenas Vals et sa région

Considérant la sollicitation de l'Amicale des donneurs et anciens donneurs pour le don de sang bénévole,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'amicale des donneurs et anciens donneurs de sang aide l'Etablissement Français du Sang de Valence par différents moyens : aide le jour des collectes, poses d'affiches, sensibilisation pour les dons et qu'elle a besoin de subventions pour leur fonctionnement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de cent cinquante euros à l'amicale **des donneurs de sang et anciens donneurs pour le don de sang d'Aubenas Vals et sa région**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le maire à verser une subvention de 150 euros **à de l'amicale des donneurs et anciens donneurs de sang, d'Aubenas Vals et sa région**

PORTE la dépense au budget communal 2025.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE



LE SECRETAIRE
Alain VIANNET

A blue ink signature of Alain VIANNET, the secretary, written in a cursive style.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants : 18

Date convocation :
04.03.2025
Date d'affichage :
04.03.2025
N°22.2025

Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,
Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice)
Absents : CHANAL Adeline,
Secrétaire de séance : VIANNET Alain

Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité pour l'aide aux devoirs

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre de la mise en place de l'aide aux devoirs à compter du 13 mars 2025 à raison d'une ou 2 heures par semaine sous réserve d'avoir un minimum de 8 enfants inscrits.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 1 à 2 heures à compter du 13 mars 2025.

Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, ou rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE



LE SECRETAIRE
Alain VIANNET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 10 mars, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Max TOURVIEILHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 présents : 14 votants : 18 Date convocation : 04.03.2025 Date d'affichage : 04.03.2025 N°23.2025	Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès, Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice) Absents : CHANAL Adeline, Secrétaire de séance : VIANNET Alain
--	--

OBJET : Maison de santé pluri professionnelle (MSP) – demande de subvention Feader/Leader

Monsieur le Maire rappelle la délibération votée par le conseil municipal le 20 janvier 2025 pour le projet de création d'une MSP sur la commune de VESSEAUX visant à construire un équipement adapté pour les professions médicales et développer l'offre de santé sur le territoire communal.

Afin de financer l'opération de Maitrise d'œuvre, Monsieur le Maire indique qu'il est possible de solliciter une subvention FEADER dans le cadre du programme LEADER et propose le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES HORS TAXES		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	154 000,00 €	FEADER/LEADER dépenses éligibles plafonnées à 70 000€ (64% des dépenses éligibles)	44 800,00 €
		Financement communal (71% du montant total)	109 200,00 €
TOTAL	154 000,00 €	TOTAL	154 000,00 €

L'autofinancement du porteur de projet et le montant d'aides publiques sollicitées pourront être modifiés en cas de besoin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE le plan de financement de proposé
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER auprès du programme LEADER
- S'ENGAGE à assurer sur ses fonds propres le solde du financement
- S'ENGAGE à communiquer sur l'aide FEADER en respectant les obligations de publicité et en appliquant les logos de l'Europe, du FEADER, de LEADER et à inviter les membres du Comité de Programmation le cas échéant.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

LE MAIRE,
Max TOURVIEILHE



LE SECRETAIRE
VIANNET Alain

Conseil Municipal de la Commune de Vesseyaux

--
Séance ordinaire du 10 mars 2025

--
Registre de clôture de séances

Présents : TOURVIEILHE Max, BAUZELY Jean-François, TRIN Alexandre, HUGOUVIEUX Albine, VIANNET Alain, PAILHES Hélène, CHABERT Michel, TAUPENAS Martine, BOUCHARDON Mickaël, LEGER Geneviève, VIOT Laurence, SABATIER Félicien, SAUZON Béatrice, BETTIOL-LESPINASSE Agnès,

Excusés : MICHEL Sébastien (procuration à Jean François BAUZELY), AURECHE Thomas (procuration à TRIN Alexandre,) NURY Pascal (procuration à CHABERT Michel) REYNIER Corinne (procuration à SAUZON Béatrice)

Absents : CHANAL Adeline,

Secrétaire de séance : VIANNET Alain

DELIBERATIONS

Finances

Vote de la reprise anticipée du résultat de l'année 2024 – budget communal

Vote du Budget primitif 2025- budget communal

Vote de la reprise anticipée de l'année 2024 - budget eau et assainissement

Vote du Budget primitif 2025 - budget eau et assainissement

Vote des taux d'imposition 2025

Admission en créances éteintes – budget communal

Admission en créances éteintes– budget eau

Admission en créances en non valeur – budget communal

Admission en créances en non valeur – budget eau

Projets

Aménagement des espaces publics du centre bourg – Acte modificatif Lot 2 tranche 2

Désimperméabilisation de la cours de l'école- Nouveau plan de financement – Demande de subventions

Calade des Béraudoux – subvention communauté de communes- nouveau plan de financement

Foncier

Divers

Approbation du plan communal de sauvegarde

Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente Espace Séraphin Gimbert

Subvention à l'Amicale des donneurs et anciens donneurs bénévoles d'Aubenas Vals et sa région pour le don de sang

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité pour l'aide aux devoirs

Maison de santé pluri professionnelle (MSP) – demande de subvention Feader/Leader

Signatures :

Le Maire,
Max TOURVIEILHE



Le secrétaire de séance :
Alain VIANNET